

Franck PAUL

Commissaire aux comptes

Jean-François HUOT

Commissaire aux comptes

Union Départementale des Associations
Familiales de Haute-Saône – UDAF 70

49, rue Gérôme
70000 VESOUL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'association Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Saône,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UDAF 70 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Froideconche, le 20 mai 2019

Le Commissaire aux comptes,

MCH Auditeurs

Franck PAUL



BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

ACTIF	31/12/2018			31/12/2017
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	54 561	53 865	697	4 274
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	34 400		34 400	34 400
Installations techniques, matériel et outillage	1 000 783	804 856	195 927	208 520
Autres immobilisations corporelles	28 254	24 014	4 240	6 282
Immobilisations corporelles en cours	305 198	250 298	54 900	52 216
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des partic				
Autres titres immobilisés	7 214		7 214	7 214
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 104		10 104	9 704
TOTAL 1	1 440 514	1 133 033	307 481	322 610
Comptes de liaison				
Comptes de liaison trésorerie stable				
Comptes de liaison exploitation				
Comptes de liaison trésorerie court terme				
TOTAL 2				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Autres stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	342		342	
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	50 189	12 453	37 737	50 612
Autres créances	110 447		110 447	138 674
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Disponibilités	1 298 275		1 298 275	1 103 225
Charges constatées d'avance	8 188		8 188	20 079
TOTAL 3	1 467 442	12 453	1 454 990	1 312 590
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GENERAL	2 907 956	1 145 485	1 762 471	1 635 200

BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	1 014 161	822 889
Réserve de compensation	255 243	71 973
Réserve de compensation des charges d'amortissemen	234 448	234 448
Excédents affectés à la couverture du besoin en fo	107 025	107 025
Autres réserves		
Report à nouveau	417 445	409 443
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-220 904	-91 236
Dépenses refusées par l'autorité de tarification o	-155 801	-144 627
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	1	107 556
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-65 103	-54 165
Subventions d'investissement sur biens non renouve	117 605	61 604
Provisions réglementées	51 417	58 000
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires & provisions pour reno		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
Autres provisions réglementées		
TOTAL 1	962 279	851 257
Comptes de liaison		
Comptes de liaison trésorerie stable		
Comptes de liaison exploitation		
Comptes de liaison trésorerie court terme		
TOTAL 2		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	84 899	60 000
Fonds dédiés	17 154	
TOTAL 3	102 053	60 000
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de cr		
Concours bancaires courants		
Intérêts courus non échus		
Emprunts et dettes financières divers		
Dépôts et cautionnements reçus	5 600	5 800
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 600	5 800
Redevables créditeurs	100	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		376
Dettes sociales et fiscales	53 655	62 730
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	424 041	477 750
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	205 475	155 421
	9 268	21 865
TOTAL 4	698 139	723 943
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL GENERAL	1 762 471	1 635 200

COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

CHARGES	31/12/2018	31/12/2017
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	3 503 099	3 618 031
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		-269
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	78 129	76 060
Services extérieurs et autres	452 619	460 598
Impôts, Taxes et versements assimilés	173 237	164 779
Sur rémunérations	161 087	153 454
Autres	12 150	11 325
Charges de personnel	2 655 192	2 802 277
Salaires et traitements	1 866 268	2 004 451
Charges sociales	788 924	797 826
Dotations aux amortissements et provisions	109 161	83 602
Dotations aux provisions pour risques et ch except	11 076	30 000
Dotation aux amortissements des Immobilisations	47 931	53 602
Dotation aux amortissements des charges à répartir		
Dotation aux provisions sur actif circulant		
Dotation aux provisions pour risques et charges	50 154	
Autres charges	34 760	30 984
TOTAL 1	3 503 099	3 618 031
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	4	53
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	4	53
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL 2	4	53
Charges exceptionnelles		
Exercice courant	2 917	1 312
Exercice antérieur	2 917	450
Sur opérations de capital		300
Dotations aux amortissements et provisions		562
Destinée à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des Immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés		
TOTAL 3	2 917	1 312
TOTAL GENERAL	3 506 020	3 619 396

COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PRODUITS	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation	3 614 895	3 544 231
Ventes de marchandises		
Production vendue	395 494	300 130
Prestations de services	179	89
Divers	395 316	300 040
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	2 434 404	2 382 768
Subventions d'exploitations et participations	506 383	511 443
Reprise sur amortissements, dépréciations et provi	22 226	16 618
Transferts de charges	169 253	244 421
Autres produits	87 135	88 852
TOTAL 1	3 614 895	3 544 231
Produits financiers	71	72
De participations et immobilisations financières	60	61
Revenus autres produits financiers	11	11
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions VMP		
TOTAL 2	71	72
Produits exceptionnels	8 658	136 697
Sur opérations de gestion	200	1 058
Exercices antérieurs		458
Sur opérations en capital	6 583	6 781
Reprises sur provisions		
Destinées à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées		
Report des ressources non utilisées exercices ant.		128 859
Transferts de charges	1 875	
TOTAL 3	8 658	136 697
TOTAL GENERAL	3 623 625	3 681 001
EXCEDENT OU DEFICIT	117 605	61 604

Mda
70

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2018

Au 31/12/2018

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

	Information		
	Produite	Non Significative	Non Applicable
FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
REGLES ET METHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTATS DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CREDIT BAIL		NS	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	O		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ECHEANCES DES CRÉANCES	O		
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	O		
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	O		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			NA
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			NA
ÉTATS DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
LES EFFECTIFS	O		
DETAIL DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BILAN	O		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif susceptible de remettre en cause l'établissement des présents comptes annuels n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Il est à noter que, dans le cadre de l'activité de service de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, l'UDAF 70 a été condamnée par le Tribunal de Grande Instance de VESOUL, lors deux jugements rendus les 29 janvier 2019 et 26 février 2019. C'est pourquoi une dotation pour 11 076,27€ et une reprise pour 19 177,00€ ont été enregistrées au 31/12/2018 portant les provisions pour litiges à 51 899,27€.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31.12.2018 ont été établis dans le respect du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014 et conformément aux dispositions du Code du Commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Il est tenu compte de l'application des conventions générales et des adaptations professionnelles avec référence à l'avis correspondant du Conseil national de la comptabilité :

- Application du plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux
- Arrêté du 2 septembre 2008
- Avis n° 2007 – 05 du 4 Mai 2007 du CNC

Immobilisations

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (Mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciels..... 1 à 5 ans
- Constructions 4 à 33 ans
- Agencement et aménagement des constructions 3 à 37 ans
- Installations technique 10 ans
- Matériels et outillages industriels 3 à 10 ans
- Matériels et outillages 2 à 10 ans
- Mobilier 3 à 10 ans

Stocks

Non concerné

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Montant au 31.12.2018 des cautions versées par les résidents à l'entrée dans les maisons relais : 5 600 €

Complément d'information

Montant des disponibilités qui correspondent à des fonds sociaux gérés par l'UDAF, dans le cadre de gestion pour autrui.

- MJAGBF ----- 54 996,50 €
- Protection juridique des majeurs ----- 100 029,88 €

ETP réel

Catégorie	Hommes	Femmes	Totaux
Cadres	-	5,8	5,8
Non Cadres	6	57,64	63,64
Totaux	6	63,44	69,44

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V.brute des Immob. Début Exercice	Acquisitions
INCorp.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL	-	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	53 742	912
CORPORELLES	Terrains		34 400	
	Constructions sur sol propre		568 623	
	Installations agencements des constructions		444 511	11 344
	Inst. Techniques, matériel & outillage		28 254	
	Autres immos corporelles	Inst. Générales, agencts & aménagts divers	13 768	
		Matériel de transport	4 980	
		Matériel de bureau & mobilier informatique	267 682	19 501
	Immobilisations corporelles en cours		-	
		TOTAL	1 362 218	30 845
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		7 214	
	Autres participations		-	
	Autres titres immobilisées		-	
	Prêts et autres immobilisations financières		9 704	400
		TOTAL	16 918	400
TOTAL GENERAL			1 432 877	32 157

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminution Par cessions / Mise au rebut	Valeur brute des immob. Fin ex.
INCorp.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	93	54 561
CORPORELLES	Terrains			34 400
	Constructions sur sol propre			568 623
	Installations agencements des constructions		23 695	432 160
	Inst. Techniques, matériel & outillage			28 254
	Autres immos corporelles	Inst. Générales, agencts & aménagts divers		13 768
		Matériel de transport		4 980
		Matériel de bureau & mobilier informatique	734	286 450
	Immobilisations corporelles en cours			-
		TOTAL	24 428	1 368 635
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			7 214
	Autres participations			-
	Autres titres immobilisées			-
	Prêts et autres immobilisations financières			10 104
		TOTAL	-	17 318
TOTAL GENERAL			24 521	1 440 514

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amort. début d'exercice	Augmentation dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL	-			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	49 467,63	4 489,45	92,50	53 864,58
Terrains		-			
Constructions sur sol propre		456 375,65	9 792,00	-	466 167,65
Installations agencements des constructions		348 238,08	14 145,08	23 694,90	338 688,26
Inst. Techniques, matériel & outillage					-
Autres immos corporelles	Inst. Générales, agents & aménagts divers	21 971,85	2 041,99		24 013,84
	Matériel de transport	4 980,00			4 980,00
	Matériel de bureau & mobilier informatique	229 234,12	16 817,72	733,57	245 318,27
Immobilisations corporelles en cours					
	TOTAL	1 060 799,70	42 796,79	24 428,47	1 079 168,02
TOTAL GENERAL		1 110 267,33	47 286,24	24 520,97	1 133 032,60

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
- Provisions réglementées	-			-
- Provisions pour risques	60 000,00	44 076,27	19 177,00	84 899,27
- Provisions pour charges	-	17 153,99		17 153,99
- Provisions pour dépréciations	14 857,21	644,69	3 049,35	12 452,55
TOTAL	74 857,21	61 874,95	22 226,35	114 505,81

ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CREANCES

ÉTAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

État des créances		Montant Brut	Échéances	
			à moins 1 an	à plus 1 an
ACTIF IMMOB	Créances rattachées à des participations	7 214		7 214
	Prêts (1)	-		
	Autres immobilisations financières	10 104		10 104
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	17 033	59	16 974
	Créances clients & comptes rattachés	22 424	20 968	1 456
	Autres créances	74 393	74 393	
	Produits à recevoir	36 057	36 057	
	Charges constatées d'avance	8 188	8 188	
	TOTAL	175 412	139 664	35 748
	(1) Prêts accordés en cours d'exercice.....			
	Prêts récupérés en cours d'exercice.....			

COMPTES DE REGULARISATION – ACTIF

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT
- Exploitation	8 188,29
- Financier	
- Exceptionnel	
TOTAL	8 188,29

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
- Créances rattachées à des participations	36 056,51
- Autres immobilisations financières	
- Créances clients et comptes rattachés	
- Autres Créances	
TOTAL	36 056,51

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves	409 443	8 002		417 445
Report à nouveau	-	144 627	11 175	155 801
Réserves : Affect. sous contrôle de tiers financeurs	413 446	183 270		596 716
Report à nouveau: affect sous contrôle de tiers financeurs	107 556		107 555	1
Dépenses Congés payés non opposables	-	54 165	1 830	12 769
Résultat comptable	61 604	117 605	61 604	117 605
Subventions d'investissements non renouvelables par l'organisme	58 000		6 583	51 417
Provisions réglementées				
TOTAUX	851 257	310 707	199 685	962 279

ÉTAT DES ÉCHEANCES DES DETTES

État des dettes	Montant Brut	Échéances		
		à moins 1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	5 600			5 600
Avance et acompte reçus sur commande	100	100		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 655	53 655		
Dettes fiscales et sociales	424 041	424 041		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-			
Autres dettes	205 475	14 359	191 116	
Produits constatés d'avance	9 268	9 268		
TOTAL	698 139	501 423	191 116	5 600
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice.....				
Emprunts remboursés en cours d'exercice.....	-			

COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	MONTANT
- Exploitation	9 267,62
- Financier	
- Exceptionnel	
TOTAL	9 267,62

CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 910,99
- Dettes fiscales et sociales	253 085,70
- Autres dettes	838,97
TOTAL	273 835,66

ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DONNES

Il est précisé qu'un contrat pour indemnités fin de carrière est conclu avec la société QUATREM. Le montant des fonds acquis au 31.12.2018 est de 82 817,88 €.

Deux versements ont été effectués en mars et octobre 2018 qui n'ont pas été pris en compte dans le bulletin de situation arrêté au 31.12.2018. Une réclamation est en cours de traitement.

Le passif social évalué au 31/12/2018 s'élève à 296 702,84 €

Les principales hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Application CCN 15 MARS 1966
- Age de départ 63 ans
- Taux de charge moyen retenu 45 %
- Taux d'actualisation de 2 %
- Table de mortalité TV 88/90